



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**  
**Séance du 22 juin 2026**

**85 élus présents (103 en exercice, 9 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS (2026/173C/4.1.1)**

L'article L.313-1 du code général de la fonction publique, précise que « Les emplois de chaque collectivité [...] sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Lorsqu'il s'agit d'un emploi mentionné à l'article L.412-5, elle précise en outre la nature de celui-ci et la durée des fonctions. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel territorial. Dans ce dernier cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent. [...]. »

Les besoins de la collectivité nécessitent l'ouverture, la fermeture ou la transformation d'emplois permanents et la révision de l'état des emplois comme suit :

- **Suppression de postes**

À compter du 01/07/2026

Les postes détaillés ci-dessous sont supprimés suite à une modification de l'organisation des services concernés :

Poste	Cadre d'emplois	Catégorie	Temps de travail	Description du poste	Temps complet (C) /non complet (N)
4649	Adjoint Technique	C	100	Balayeur	C
4650	Adjoint Technique	C	100	Balayeur	C
3566	Adjoint Technique	C	100	Agent d'accueil	C
3265	Technicien	B	100	Chargé d'études amélioration continue / Lean management	C
3350	Attaché	A	100	Directeur délégué développement intercommunal	C
2146	Ingénieur	A	100	Chef de projet maîtrise d'ouvrage aménagements et plan vélo	C
3844	Attaché	A	100	Responsable événementiel	C
4885	Attaché	A	100	Responsable des grands projets transversaux	C
3582	Adjoint administratif	C	100	Assistante administrative	C
3912	Adjoint administratif	C	100	Assistante administrative	C
2588	Agent de maitrise	C	100	Correspondant de secteur - Europe	C
2534	Attaché	A	100	Responsable accompagnement du mouvement sportif	C
3000	Chef de service	A	100	Chef de service	C
2703	Attaché	A	100	Chef du service Attractivité	C
2536	Adjoint administratif	C	100	Assistante administrative	C
3005	Educateur des activités physiques et sportives	B	100	Maître-nageur sauveteur	C
4698	Opérateur territorial des activités physiques et sportives	C	100	Surveillant de baignade	C
4852	Agent de maîtrise	C	100	Coordinateur technique patrimoine terrestre plein air	C
5059	Ingénieur	A	100	Ingénieur Etudes stratégiques	C
2138	Technicien	B	100	Chef de projet	C
4626	Rédacteur	B	100	Assistant juridique	C

4692	Technicien	B	100	Technicien bureau d'études	C
5072	Adjoint technique	C	100	Hôtesse de caisse	C
1622	Adjoint technique	C	100	Hôtesse d'accueil	C

- **Création de postes :**

À compter du 01/07/2026

Les emplois suivants sont créés suite à une modification de l'organisation des services concernés (les emplois sont ouverts sur tous les grades du cadre d'emplois indiqué) :

Nombre de poste	Cadre d'emplois	Catégorie	Temps de travail	Description du poste	Temps complet (C) /non complet (N)
1	Ingénieur	A	100	Responsable espaces verts	C
1	Technicien	B	100	Graphiste	C
1	Adjoint technique	C	100	Maître d'internat	C
1	Attaché	A	100	Attaché de presse	C
1	Attaché	A	100	Directeur / Directrice en charge d'un site culturel ou sportif	C
1	Ingénieur en chef	A	100	Chargé de projet	C
1	Adjoint technique	C	100	Soigneur animalier	C

Il est précisé que ces postes pourront être pourvus le cas échéant par des agents contractuels de droit public, si les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté (art. L.332-8-2° CGFP). Dans ce cas, le grade de recrutement et le niveau de rémunération du poste sont fixés par référence au statut particulier du cadre d'emplois auquel il appartient.

- **Transformation de postes**

À compter du 01/07/2026

Les postes énumérés ci-dessous sont supprimés, et les nouveaux postes correspondants sont créés à la même date et ouverts sur tous les grades du cadre d'emplois indiqué, afin de tenir compte de l'évolution des missions et/ou du temps de travail.

Postes supprimés				Postes créés			
Poste	Cadre d'emplois	Catégorie	Temps de travail	Cadre d'emplois	Catégorie	Temps de travail	Description du poste
2541	Rédacteur	B	100	Attaché	A	100	Responsable de l'attractivité et de l'événementiel sportif
2373	Adjoint d'animation	C	50	Adjoint d'animation	C	63.17%	Adjoint d'animation à temps non complet
2757	Adjoint technique	C	50.15	Adjoint technique	C	51.06%	Maitresse de maison
2332	Agent de maîtrise	C	100	Adjoint technique	C	100	Chauffeur bibliobus et prêt
2470	Adjoint technique	C	100	Adjoint technique	C	51.06	Maîtresse de maison
2783	Attaché	A	100	Collaborateur de Cabinet	A	100	Chef de cabinet
2224	Adjoint administratif	C	100	Rédacteur	B	100	Assistante du Directeur Général Adjoint
4035	Technicien	B	100	Attaché	A	100	Biologiste des populations
2861	Adjoint administratif	C	100	Adjoint technique	C	100	Gestionnaire courrier
2331	Adjoint technique	C	100	Adjoint du patrimoine	C	100	Conducteur / Conseiller Lecture du Bibliobus
3357	Ingénieur	A	100	Ingénieur en chef	A	100	Directeur
2576	Agent de maîtrise	C	100	Adjoint technique	C	100	Agent de maintenance nautique
4491	Adjoint administratif	C	100	Rédacteur	B	100	Gestionnaire comptabilité

Il est précisé que ces postes pourront être pourvus le cas échéant par des agents contractuels de droit public, si les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté (art. L.332-8-2° CGFP). Dans ce cas, le grade de recrutement et le niveau de rémunération du poste sont fixés par référence au statut particulier du cadre d'emplois auquel il appartient.

Le Comité Social Territorial a émis un avis sur l'ensemble des modifications proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve les modifications ci-dessus, apportées au tableau des effectifs des emplois permanents,
- approuve la mise à jour du tableau des effectifs au 01/07/2026,
- décide de pourvoir le cas échéant les emplois permanents mis à jour par le recrutement d'agents contractuels de droit public si les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté (art. L.332-8-2° CGFP),
- fixe, le cas échéant, le niveau de rémunération des agents contractuels en référence à la grille indiciaire du grade de recrutement,
- indique que les crédits correspondants sont bien inscrits au budget primitif de Mulhouse Alsace Agglomération,
- autorise le Président ou son représentant à signer tout acte afférent.

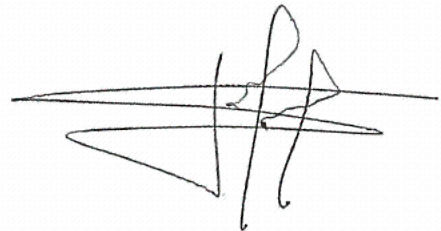
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Schildknecht', with a long horizontal stroke extending to the left.

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Jordan', with a long horizontal stroke extending to the left.

Fabian JORDAN